

**Conseil économique et social**

Distr. générale
29 juillet 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules****155^e session**

Genève, 15-18 novembre 2011

Point 4.11.6 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Examen des projets de rectificatifs
à des Règlements existants soumis par le GRE****Proposition de rectificatif 1 à la révision 1 du Règlement
n° 104 (Marquages rétroréfléchissants)****Communication du Groupe de travail de l'éclairage et de la
signalisation lumineuse***

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) à sa soixante-cinquième session pour apporter une correction de forme. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2011/4 non modifié (ECE/TRANS/WP.29/GRE/65, par. 31). Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1).

* Conformément au programme de travail pour 2010-2014 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/208, par. 106 et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial élabore, harmonise et actualise les Règlements afin d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Annexe 7, paragraphe 1, lire:

«Lorsque l'échantillon est éclairé au moyen de l'illuminant normalisé A de la CIE et mesuré conformément aux recommandations formulées dans la publication CIE n° 54 (1982), le coefficient de réflexion R' exprimé en candelas par m², par lux (cd/m²/lx⁻¹), des surfaces réfléchies à l'état neuf doit être au moins égal à celui indiqué dans le tableau 1 pour le jaune, le blanc et le rouge.».

Annexe 7, tableau 1, lire:

«Tableau 1

Valeurs minimales du coefficient de rétro réflexion R' [cd/m²/lx⁻¹]

Angle d'observation α [°]	Angle d'éclairage β [°]					
	$\beta 1$	0	0	0	0	0
$\alpha=0,33(20')$	$\beta 1$	0	0	0	0	0
	$\beta 2$	5	20	30	40	60
<i>Couleur</i>						
Jaune		300	-	130	75	10
Blanc		450	-	200	95	16
Rouge		120	60	30	10	-

».